

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-129 Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2024.**

L'ordre du jour était accompagné du projet du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2024.

- Ayant pris connaissance de ce procès-verbal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

sur proposition de Monsieur le Maire,

approuve le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024,

à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Résultat des votes** : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**

Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-129-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Étaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-130    Objet : Budget Ville 2024 : décision modificative n°3.**

La décision modificative n°3 du budget Ville 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à 338.794,16 Euros, dont 125.434,16 Euros pour la section de fonctionnement et 213.360 Euros pour la section d'investissement.

- ⇒ Vu le document transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux ;
- ⇒ Vu l'avis de la Commission des Finances du 18 novembre 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,  
Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint au Maire,  
**DECIDE**, à la majorité des membres présents et représentés,

**- d'approuver** la décision modificative n°3 du budget Ville 2024 présentée qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **338.794,16 Euros** :

- **Fonctionnement** :        **125.434,16 Euros**
- **Investissement** :       **213.360 Euros**

**Résultat des votes** : Contre :        3  
                                  Abstention(s) : /  
                                  Pour :            26

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-130-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Étaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-131    Objet : Exécution du Budget Ville en section d'investissement.**

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de la collectivité territoriale, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement de celle-ci, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il paraît judicieux afin d'éviter le mandatement tardif de certaines factures ou situations de travaux, de demander une telle autorisation.

Par ailleurs, le Service de Gestion Comptable de Boulogne-sur-mer nous demande de préciser les montants du des crédits ouverts pour les trois principaux chapitres suivants :

chapitre 20 : 29 921.50 € ; chapitre 21 : 965 810.00 € ; chapitre 23: 417 648.44 €.

⇒ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1612-1 ;

⇒ Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 18 novembre 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint au Maire,

**DECIDE**, à la majorité des membres présents et représentés,

- d'autoriser Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de la Ville, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, en précisant les montants des crédits ouverts pour les trois principaux chapitres suivants : chapitre 20 : 29 921.50 € ; chapitre 21 : 965 810.00 € ; chapitre 23: 417 648.44 €.

**Résultat des votes** : Contre : 3  
Abstention(s) : /  
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-131-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024



VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Étaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-132    Objet : Grille des tarifs 2025.**

L'assemblée délibérante est invitée à approuver la nouvelle grille des tarifs 2025, qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des tarifs municipaux pour l'année 2025 est annexé à la présente délibération.

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 18 novembre 2024 ;

- Considérant que la grille des tarifs 2025 a été transmise à tous les Conseillers Municipaux ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à la majorité des membres présents et représentés,

- **D'approuver** la grille des tarifs 2025, ci-annexée, qui sera applicable à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2025**.

**Résultat des votes** : Contre : 3  
Abstention(s) : /  
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-132-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-133 Objet : Acompte sur subvention 2025 au C.C.A.S.**

Pour permettre le fonctionnement du C.C.A.S. jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025, un acompte de **450.000 Euros** peut lui être accordé sur le montant de la subvention 2025. Cet acompte qui sera inscrit sur les crédits budgétaires de 2025, sera consenti en fonction des besoins de trésorerie de cet organisme.

⇒ Vu l'avis de la Commission des Finances du 18 novembre 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **D'accorder** un acompte de **450.000 Euros** au C.C.A.S. pour son fonctionnement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025.

- **D'imputer** cette dépense à l'article 657362.

- **Que l'acompte** sera versé selon les besoins de trésorerie du C.C.A.S., et repris au budget primitif 2025.

**Résultat des votes** : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-133-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Étaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-134    Objet : Acompte sur subvention 2025 à l'Association du Centre Social et Familial Espace Carnot**

Pour permettre le fonctionnement de l'Association du Centre Social et Familial Espace Carnot jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025, un acompte de **70.000 Euros** peut lui être accordé sur le montant de la subvention 2025. Cet acompte qui sera inscrit sur les crédits budgétaires de 2025, sera consenti en fonction des besoins de trésorerie de cet organisme.

⇒ Vu l'avis de la Commission des Finances du 18 novembre 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **D'accorder** un acompte de **70.000 Euros** au Centre Social et Familial Espace Carnot pour son fonctionnement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025

- **D'imputer** cette dépense à l'article 6574

- **Que** l'acompte soit versé selon les besoins de trésorerie du Centre Social et Familial de l'Espace Carnot et repris au budget primitif 2025.

**Résultat des votes** : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-134-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-135    Objet : Acompte sur subvention 2025 à l'Association Etoile Sportive Saint Michel (ESSM)**

Pour permettre le fonctionnement de l'E.S.S.M. jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025, un acompte de **10.000 Euros** peut lui être accordé sur le montant de la subvention 2025. Cet acompte qui sera inscrit sur les crédits budgétaires de 2025, sera consenti en fonction des besoins de trésorerie de cet organisme.

⇒ Vu l'avis de la Commission des Finances du 18 novembre 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** un acompte de **10.000 Euros** à l'E.S.S.M. pour son fonctionnement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025

- **d'imputer** cette dépense à l'article 6574

- **que** l'acompte soit versé selon les besoins de trésorerie de l'E.S.S.M. et repris au budget primitif 2025.

**Résultat des votes** : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-135-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents :** M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Étaient excusés :** M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-136 Objet : Acompte sur subvention 2025 à la S.A.S.P. E.S.S.M.**

Pour permettre le fonctionnement de la S.A.S.P. E.S.S.M. jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025, un acompte de **180.000 Euros** peut lui être accordé sur le montant de la subvention 2025. Cet acompte qui sera inscrit sur les crédits budgétaires de 2025, sera consenti en fonction des besoins de trésorerie de cet organisme.

⇒ Vu l'avis de la Commission des Finances du 18 novembre 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** un acompte de **180.000 Euros** à la S.A.S.P. Société Anonyme Sportive Professionnelle E.S.S.M. pour son fonctionnement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025

- **d'imputer** cette dépense à l'article 6574

- **que** l'acompte soit versé selon les besoins de trésorerie de la S.A.S.P. et repris au budget primitif 2025.

**Résultat des votes :** Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-136-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-137 Objet : Acompte sur subvention 2025 à la Musicale Porteloise**

Pour permettre le fonctionnement de la Musicale Porteloise jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025, un acompte de **15.000 Euros** peut lui être accordé sur le montant de la subvention 2025. Cet acompte qui sera inscrit sur les crédits budgétaires de 2025, sera consenti en fonction des besoins de trésorerie de cet organisme.

⇒ Vu l'avis de la Commission des Finances du 18 novembre 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** un acompte de **15.000 Euros** à la Musicale Porteloise pour son fonctionnement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025

- **d'imputer** cette dépense à l'article 6574

- **que** l'acompte soit versé selon les besoins de trésorerie à la Musicale Porteloise et repris au budget primitif 2025.

**Résultat des votes** : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-137-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Étaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-138 Objet : Acompte sur subvention 2025 au Stade Portelois**

Pour permettre le fonctionnement du Stade Portelois jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025, un acompte de **27.500 Euros** peut lui être accordé sur le montant de la subvention 2025. Cet acompte qui sera inscrit sur les crédits budgétaires de 2025, sera consenti en fonction des besoins de trésorerie de cet organisme.

⇒ Vu l'avis de la Commission des Finances du 18 novembre 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** un acompte de **27.500 Euros** au Stade Portelois pour son fonctionnement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025

- **d'imputer** cette dépense à l'article 6574

- **que** l'acompte soit versé selon les besoins de trésorerie au Stade Portelois et repris au budget primitif 2025.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-138-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-139 Objet : Régime indemnitaire de la Police Municipale : Modification.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L 714-1 et L 714-4 à L 714-13,
- Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- Vu le décret n°2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres,
- Vu la délibération en date du 19/02/2009, instaurant l'indemnité spéciale de fonctions au chef de service de la police municipale,
- Vu la délibération en date du 28/09/2000, instaurant l'indemnité spéciale de fonction des agents de police municipale des agents titulaires,
- Vu la délibération en date du 21/06/2001, instaurant l'indemnité spéciale de fonction des agents de police municipale des agents non-titulaires,
- Vu la délibération en date du 27/06/2013, instaurant l'indemnité d'administration et de technicité,
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial,
- Vu l'avis de la commission finances en date du 18 novembre 2024,

En application de l'article L.714-13 du Code Général de la Fonction Publique, les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes-champêtres bénéficient d'un régime indemnitaire spécifique qui ne relève pas du régime indemnitaire général dénommé « RIFSEEP » attribué aux autres cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Or, un nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la filière police municipale a été institué par le décret n°2024-614 du 26 juin 2024. Il prend la dénomination d'I.S.F.E. (Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement).

L'I.S.F.E. a pour objet de s'harmoniser avec le R.I.F.S.E.E.P. dont bénéficient les autres agents de la fonction publique territoriale.

Enfin, l'I.S.F.E. amène à faire disparaître l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) ainsi que l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions (I.S.M.F.), deux régimes indemnitaires dont bénéficiaient jusqu'ici les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la filière police municipale.

A compter du 29 juin 2024, les collectivités peuvent instituer par délibération l'I.S.F.E. après consultation pour avis du Comité Social Territorial (C.S.T.).

Au regard de ces éléments, la collectivité souhaite :

Approuver les délibérations instaurant l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) et l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions (ISMF)

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-139-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'instaurer l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement dans les conditions suivantes :

### **Article 1 : Les bénéficiaires de l'ISFE**

Les bénéficiaires de l'ISFE sont les fonctionnaires relevant des cadre d'emplois suivants :

- directeurs de police municipale
- chefs de service de police municipale
- agents de police municipale
- gardes champêtres.

### **Article 2 : La part fixe de l'ISFE**

Le montant de la part fixe de l'ISFE est déterminé en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension le taux individuel suivant :

- 33 % au maximum pour le cadre d'emplois des directeurs de police municipale ;
- 32 % au maximum pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;
- 30 % au maximum pour le cadre d'emplois des agents de police municipale ;
- 30 % au maximum pour le cadre d'emplois des gardes champêtres.

La part fixe de l'ISFE est versée mensuellement.

Le montant sera fixé pour chaque agent par un arrêté individuel d'attribution de l'autorité territoriale.

### **Article 3 : La part variable de l'ISFE**

Le montant de la part variable de l'ISFE est déterminé par l'autorité territoriale dans la limite des plafonds suivants pour tous les cadres d'emplois de la police municipale :

Montant annuel brut : 1 150 € versé comme suit :

- 650,00 € au mois de juin ,
- 500,00 € au mois de novembre

Le montant de la part variable de l'ISFE est déterminé semestriellement à partir de l'engagement professionnel et de la manière de servir des agents.

### **Part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir (part variable) :**

L'ISFE « part variable » pourra être versée en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel selon les critères suivants :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et à la réalisation des objectifs ;
- Les compétences professionnelles et techniques ;
- La capacité d'encadrement le cas échéant ;
- La valeur professionnelle de l'agent (adaptation, motivation, implication) ;
- La capacité à travailler en équipe, la capacité à entretenir des relations harmonieuses avec les collègues et la hiérarchie ;
- Le sens du service public.

Il est proposé d'attribuer individuellement aux agents la part variable.

Il est rappelé qu'au travers de l'ISFE « part variable », ce sont la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail qui sont appréciés. En cas de non-respect de ces engagements, une minoration comprise entre 0 et 100 % sera appliquée sur la part variable.

Cette minoration sera rendue effective sur la base d'un rapport circonstancié établi par le responsable du service concerné et soumis à validation du groupe de travail tel que constitué lors de la réunion du Comité Social Territorial et placé sous l'autorité du Maire ou de l'Adjoint en charge du personnel municipal. Les éléments contenus dans le rapport devront être intégrés dans l'entretien d'évaluation annuel.

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-139-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

La part variable liée à la manière de servir fera l'objet d'un versement en deux fractions, l'une en juin, l'autre en novembre et proratisée en fonction du temps de travail.

Le montant de l'ISFE variable est fixé par un arrêté de l'autorité et ne sera pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

#### **Article 4 : Modalités de maintien du régime indemnitaire en cas d'absence du service**

En cas de congé de maladie ordinaire, l'ISFE part fixe suit le sort du traitement. L'ISFE fixe est conservée intégralement pendant les trois premiers mois puis réduites de moitié pendant les neuf mois suivants.

Durant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité ou adoption, accident de travail et maladie professionnelle, l'ISFE est maintenue intégralement.

En cas de congé de longue maladie longue durée ou de grave maladie, le versement de l'ISFE est suspendu.

Quant au versement de l'ISFE part variable., elle sera maintenue quelque soit la nature du congé pour maladie à la hauteur du montant versé au cours du dernier semestre d'activité de l'agent.

Toutefois, lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie, de grave maladie ou de longue durée à la suite d'un congé de maladie ordinaire, alors les primes et indemnités versées durant ce congé de maladie ordinaire demeurent acquises pour l'agent (cf article 2 du décret n°2010-997 du 26/08/2010).

L'ISFE est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir à l'exception :

- des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS),
- des primes et indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Par conséquent, les délibérations suivantes sont abrogées :

- la délibération en date du 19/02/2009, instaurant l'indemnité spéciale de fonctions au chef de service de la police municipale,
- la délibération en date du 28/09/2000, instaurant l'indemnité spéciale de fonction des agents de police municipale des agents titulaires,
- la délibération en date du 21/06/2001, instaurant l'indemnité spéciale de fonction des agents de police municipale des agents non-titulaires,
- la délibération en date du 27/06/2013, instaurant l'indemnité d'administration et de technicité,

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de modifier le régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale avec l'instauration de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) tel que susvisé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités y afférentes.

**Résultat des votes** : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-139-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

**VILLE DU PORTEL****Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-140    Objet : Prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers :**  
**Rapport au Conseil Municipal pour l'année 2023.**

En application du décret du 11 mai 2000 précisant le contenu de la loi Barnier du 2 Février 1995, relative au renforcement de l'environnement, la rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers est rendue obligatoire.

Ce rapport doit ensuite être présenté par le maire au Conseil Municipal, en séance publique.

Jusqu'au 31 décembre 2016, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais était uniquement compétente en matière de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés collectés par les 22 communes membres. Depuis le 1er janvier 2017, cette dernière assure également la compétence « collecte ».

➔ Le rapport incombant à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a été transmis aux Conseillers Municipaux.

**I/ La collecte**

La collecte des ordures ménagères résiduelles et des encombrants.

Les ordures ménagères ont été collectées en 2023 un jour par semaine (+1 fois en été).

Convention avec FLAMOVAL pour la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles. En 2023 : 923 tonnes.

Le tonnage des ordures ménagères résiduelles est en constante régression :

2022	2023	variation
35.791 t	34.018 t	-5%

Action de collecte de pain chez les boulangers et les supermarchés : 60 tonnes, soit 12.550 € remis à une

ASSOCIATION  
Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-140-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

## **La collecte sélective du papier - emballages**

**La collecte est assurée 1 fois /2 semaines.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, extension des consignes de tri et obligation de collecter l'ensemble des plastiques.

Arrêt du tri des emballages plastiques métalliques, briques alimentaires sur le site de St Martin. Mise en service du tri optique des emballages au SEVADEC à Calais.

La collecte des déchets verts

Les déchets verts sont collectés de mars à novembre 1 fois/mois et sont stockés sur la plate-forme dédiée du site de la déchetterie de Saint Léonard.

Collecte des sapins 1 fois/an.

## **La collecte du verre**

Le verre collecté par l'association d'insertion Récup'Tri 1 fois/semaine sur toutes les communes et en apport volontaire avec 260 colonnes collectées par la société DEPRAITER (marché CAB), est acheminé sur la plate-forme de stockage de la déchetterie de Saint Léonard.

## **II/ Les missions**

Pour la mise en place de la réforme de la collecte au 01/09/18, 79.157 bacs ont été livrés à partir d'avril 2018 sur les 22 communes.

Cette conteneurisation a consisté à fournir pour chaque foyer 1 bac à ordures ménagères, 1 bac jaune pour le non fibreux et 1 bac bleu pour le fibreux.

Au cours de l'année 2023, ont été délivrés :

- 5.624 bacs
- 239.616 sacs noirs de 50l et de 100l
- 124.800 sacs de tri jaunes de 50l et de 100l
- 99.840 sacs de tri bleus de 50l et de 100l

**Prévention des déchets** (STOP PUB, politique de compostage individuel...);

**Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables ;**

**Tri et valorisation des déchets recyclables ;**

**Gestion du centre de tri des emballages ménagers de Saint Martin Boulogne.** Convention du 01/01/23 avec SEVADEC, la CAB, la Communauté de communes terre des 2 Caps, le syndicat mixte de Beaurainville, Grand Calais Mer et la communauté de communes Desvres-Samer.

2.482 tonnes d'emballages ont été transférés au centre de tri du SEVADEC.

89% des déchets qui transitent par le centre de tri ont été valorisés (81% en 2022).

**Deux déchetteries communautaires**, situées à St Léonard et St Martin. La nouvelle déchetterie de Saint Martin a été mise en service en avril 2021.

Leur accès est gratuit et sur inscription.

Elles accueillent :

- les encombrants, bois, gravats, verre, plastiques, ferraille, pneumatiques, papiers, carton, déchets-toxiques, batteries, piles, huiles de vidange et de friture, textile (vêtements, chaussures, maroquinerie), radiographies, déchets verts, mobilier. ;

l'annuaire est collectée à la déchetterie de St Léonard le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois uniquement sur rendez-

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-140-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

En 2023, 2.482 tonnes d'emballages et 4.500 tonnes de papier et cartons ont été triés avant évacuation vers les sites de recyclage.

**DATE D’AFFICHAGE** : 22/11/2024

Depuis le 01/06/18, les deux déchetteries communautaires sont réservées uniquement aux particuliers.

### **Traitement des encombrants collectés en porte à porte.**

Ils sont acheminés au centre de transfert de le Portel. Ils sont repris par gros porteurs et transférés vers le site de Beaumerie Saint Martin où ils sont triés afin d'en extraire la part valorisable composée de plastique, bois, ferraille, mobilier. Ceci permet de valoriser 20 % du tonnage.

Depuis le 1er septembre 2018, la collecte s'effectue sur rendez-vous avec une maximum de 4 passages/foyer/an.

**Gestion d'un parc de Points d'Apport Volontaire (PAV)** pour les ordures ménagères et les déchets recyclables. Ils sont aériens ou enterrés.

- 95 PAV emballages plastiques, métalliques et briques alimentaires
- 92 PAV papiers, cartons
- 171 colonnes d'apport volontaire pour les ordures ménagères résiduelles
- 116 bornes de collecte de textile
- 95 colonnes à verre

**Gestion du verre.** Le verre est collecté en porte à porte par l'association d'insertion Récup'tri sur les 22 communes et en apport volontaire avec 260 colonnes collectées. 5 000 tonnes de verre traité par an.

Le tonnage est stable ;

### **Fourniture des contenants (bacs ou sacs) pour les déchets recyclables ;**

**Traitement des déchets verts apportés en déchetterie par les particuliers et les espaces verts des communes :**

Les déchets verts (végétaux) sont transportés et traités par Agriopale Services pour en faire du compost ;  
Au total, 489 composteurs ont été vendus en 2023 et subventionnés par la CAB.

### **Le traitement des ordures ménagères résiduelles.**

Harmonisation du service et adaptation aux réels besoins de la population.

### **Le personnel**

Généralisation du passage à 1 collecte en bacs partout où l'habitat le permet pour réduire les troubles musculosquelettiques et réduire le risque de piqûres.

En 2023, renforcement du service de prévention, évaluation et innovation au sein de la direction en charge de la gestion des déchets ménagers en novembre 2023 avec l'arrivée de 2 nouvelles ambassadrices du tri.

138 agents.

72.333 tonnes de déchets ménagers collectés en 2023.

614 sites de PAV déployés.

489 composteurs subventionnés.

### **La protection de l'environnement**

Utilisation rationnelle des camions à forte consommation.

Diminuer les tonnages d'ordures ménagères à destination du centre d'enfouissement.

### **Le coût du service**

Il est prévu au niveau national, de taxer de plus en plus l'élimination basique des déchets (via la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) de la s'impose à la CAB.

Accusé de réception en préfecture  
Sous le régime de la Loi n° 2016-912 du 7 juillet 2016  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

Afin de ne pas pénaliser les habitants, cette harmonisation vise donc à générer des économies pour maîtriser la TEOM.

En janvier 2024 : obligation pour l'ensemble des particuliers de disposer d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets (Loi AGEC).

### L'amélioration des conditions de travail des agents

Passage à la collecte en bacs partout où la typologie de l'habitat le permet.

La séparation du fibreux et du non fibreux dans la collecte sélective a permis d'améliorer les conditions au centre de tri communautaire.

Création d'une TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) unique pour les 21 communes (Boulogne-sur-Mer à part).

La TEOM ne couvre que les coûts de collecte en porte-à-porte et est répartie par flux en fonction des tonnages. La TEOM s'élève à 11.429.342 €.

Le coût net pour la CAB s'élève à 7.394.415 €.

L'impact de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) fixée par l'Etat est de plus en plus fort et sera exponentiellement impactant dans les années à venir.

**Ordures ménagères : 2x/semaine à Boulogne-sur-Mer**

**1x/semaine autres communes**

**renfort estival pour Equihen-plage, Le Portel, Hardelot et Wimereux**

**Flux bleus et jaunes : 1x/2 semaines**

**Encombrants : sur rendez-vous**

**Déchets verts : mensuel de mars à novembre**

L'année 2023 a été marquée par les inondations qui ont frappé plusieurs communes et pour lesquelles un appui a été assuré afin de collecter et traiter les meubles et appareils électroménagers abîmés. Plus de 380 tonnes traitées.

- Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de l'exercice 2023 qui a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, sur proposition de Monsieur le Maire,

**- Prend acte** du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2023.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**

Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-140-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

**VILLE DU PORTEL****Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-141    Objet : Service public d'assainissement : Rapport au Conseil Municipal pour l'année 2023.**

Le décret n°95-635 prévoit que chaque commune doit présenter un rapport sur le prix et la qualité des services publics délégués.

Un de ces services publics concerne la collecte et le traitement des eaux usées de la Commune de LE PORTEL.

La compétence assainissement est portée la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

**Extrait de la délibération de la C.A.B pour l'année 2023 :**

Quelques données clés :

- l'usine de Le Portel a été déclarée conforme aux niveaux européen, national et au niveau local . Un dossier Loi sur l'Eau a été déposé auprès des services de l'Etat pour la régularisation administrative.
- Les équipements du réseau
  - ✓ Linéaire de réseau gravitaire: 31.616 ml
  - ✓ Linéaire de réseau de refoulement : 272 ml
- Les interventions
  - ✓ Nombre de désobstruction sur branchements et réseaux : 13
  - ✓ Linéaire de réseau curé : 5.661 ml
  - ✓ Linéaire d'inspection caméra : 217 ml
- Les points noirs
  - ✓ Nombre de points noirs : 8

**Le système d'assainissement de Le Portel ne respecte pas le seuil réglementaire : le volume déversé non traité représente 20 % du volume collecté (au lieu des 5 % maximum).**

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-141-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2024  
Date de réception en préfecture : 28/11/2024

- ✓ Nombre de postes de refoulement : 6

## La station d'épuration de Le Portel

Le contrat reprend la station d'épuration de 36 700 Equivalent Habitants, les postes de refoulement la falaise, Monseigneur Bourgain et la plage et 2.000 ml de conduites de refoulement.

La station est conforme à la réglementation. Elle a été autorisée par un arrêté préfectoral du 11 octobre 2019.

Le Portel	2022	2023
Volume arrivant (m3/j)	4370	6157
Capacité hydraulique (m3/j)	7800	7800
Charge DBO5 arrivant (kg/j)	838	711
Capacité épuratoire DBO5 (kg/j)	2200	2200

Les charges reçues représentent en moyenne 31 % de la capacité nominale de la station (DBO5).

La station d'épuration a présenté 2 bilans non conformes (valeurs non rédhibitoires).

**La police de l'eau a classé le système d'assainissement de Le Portel :  
non conforme au niveau national – les volumes d'effluents déversés par les déversoirs d'orage sont supérieurs aux normes réglementaires  
non conforme au niveau local**

### Travaux sur les réseaux du Portel :

Les travaux du plan d'action pour la gestion du temps de pluie du système d'assainissement d'Outreau-Le Portel se sont poursuivis tout au long de l'année. Ainsi, 6 chantiers ont été réalisés au cours de l'année 2023 pour un montant de 992.000 €.

Les réseaux des rues Pasteur, Neuville, Maréchal Leclerc et Béthune ont fait l'objet d'un renouvellement. 1089 ml de réseau ont été renouvelés et 17 regards mixtes supprimés.

Poursuite des études préalables à la construction d'un bassin de stockage -restitution au square Ansel et à l'aménagement de la station d'épuration de Le Portel.

Campagnes de mesures des micropolluants des eaux restantes et sortantes de la station d'épuration.

Facture type assainissement de 120 m3 au 1er janvier 2024 des usagers de la Commune de Le Portel : 528,96 € TTC (4,41 €/m3).

- Vu les articles L 1411-13 et L 2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret 95-635 du 6 Mai 1995,
- Considérant l'obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement,
- Vu le rapport 2023 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement pour l'année 2023 qui a été transmis à tous les conseillers municipaux,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, sur proposition de Monsieur le Maire,

**- Prend acte du rapport sur la qualité et le prix du service public d'assainissement pour l'année 2023.**

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-141-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

**VILLE DU PORTEL****Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-142 Objet : Service public de distribution d'eau potable : Rapport au Conseil Municipal pour l'année 2023.**

Le décret n°95-635 prévoit que chaque commune doit présenter un rapport sur le prix et la qualité des services publics délégués.

Un de ces services concerne la distribution d'eau de la Commune de Le Portel.

Les communes ayant transféré leur compétence eau potable sont les communes de : Baincthun, Boulogne-sur-Mer, La Capelle les Boulogne, Condette, Conteville les Boulogne, Dames, Echinghen, Equihen-plage, Hesdigneul les Boulogne, Hesdin-l'abbé, Isques, Nesles, NeufchâtelHardelot, Outreau, Pernes les Boulogne, Pittefaux, Le Portel, Saint-Etienne-au-Mont, SaintLéonard, Saint-Martin Boulogne, Wimereux et Wimille. Le service d'eau potable regroupe donc 22 communes.

Les missions du service sont : production, protection du point de prélèvement, traitement, transport, stockage, distribution.

**Les points de prélèvement sont :**

Ouvrage	Capacité maximale de prélèvement (m3/j)	Capacité maximale de production (m3/j)
Prise d'eau et usine de Carly	15000	16000
Forage Carly basse ville	1000	
Forage Carly F06	3600	3600
Forage Hesdigneul F5	2400	2400
Galerie captante de Molinet	16000	
Forage et puits de Nesles	1500	1500
Forage de St Léonard F 03	6000	6000
Forage de St Léonard F 01	4800	4800
Galerie captante de Tingry	8500	8500
Forage usine de Wimereux	4160	1600
Forage de production Wierre au Bois		1650
<b>TOTAL</b>	<b>62960</b>	<b>46050</b>

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-142-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

**Les volumes importés sont :**

Exportateur	Importé en 2022 [m <sup>3</sup> ]	Importé en 2023 [m <sup>3</sup> ]	Evolution en %
Communauté d'agglomération des deux baies en Montreuillois (CA2BM)	53104	59614	12,3 %

**Les volumes vendus**

Ces volumes sont calculés sur une période de référence de 12 mois.

Volumes vendus	2023
Volumes facturés aux abonnés	5.938.940
- dont abonnés domestiques	4.765.148
- dont abonnés non domestiques	1.156.478
Volumes exportés	453.670

**Linéaire du réseau de desserte**

Le linéaire du réseau avec branchements est de 1.050.000 ml au 31/12/2023.

Evolution du tarif de l'eau potable

**Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence (120 m<sup>3</sup>)**

	Désignation	1er janvier 2023	1er janvier 2024
	Part fixe [€ HT/an]	57,48	59,72
VEOLIA	(abonnement ordinaire)		
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]		
	Consommation tranche 0-80 m <sup>3</sup>	0,8191 €/m <sup>3</sup>	0,8622 €/m <sup>3</sup>
	tranche 81-500 m <sup>3</sup>	0,9967€/m <sup>3</sup>	1,0466€/m <sup>3</sup>
	tranche au delà de 500 m <sup>3</sup>	1,1909 €/m <sup>3</sup>	1,2484 €/m <sup>3</sup>
	Abonnement syndicat (€/an)		
Redevances et taxes	Redevance pour préservation de la ressource en eau (Agence de l'Eau Artois Picardie)	0,0675 €/m <sup>3</sup>	0,0567 €/m <sup>3</sup>
	Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Artois Picardie)	0,3200 €/m <sup>3</sup>	0,35000 €/m <sup>3</sup>
	TVA	5,50 %	5,50 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 2,10 €/ m<sup>3</sup> TTC

Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (indicateurs fournis par la DDASS)

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité
Conformité bactériologique (P101.1)	329	1	99,7%
Conformité physico-chimique	304	17	94,4%

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-142-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

Le rendement du réseau de distribution est de 85,5 %

L'indice linéaire des volumes non comptés est de 4,34 m<sup>3</sup>/km/jour

L'indice linéaire des pertes en réseau est de 4,12 m<sup>3</sup>/km/jour

Des travaux de renouvellement de réseaux ont été réalisés dans les rues Jeanne d'Arc, Jean Pourre, Cour Balthazar, La Neuville et Lieutenant Robert.

- Vu les articles L 1411-13 et L 2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret 95-635 du 6 Mai 1995,
- Considérant l'obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable,
- Vu le rapport 2023 sur la distribution d'eau potable pour l'année 2023 qui a été transmis à tous les conseillers municipaux,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, sur proposition de Monsieur le Maire,

- **Prend acte du rapport sur la distribution d'eau potable pour l'année 2023.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-142-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Étaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-143 Objet : Convention de service commun avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour l'instruction des autorisations des droits des sols.**

Il est prévu de passer une convention avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais afin de lui confier l'instruction de l'ensemble des demandes d'autorisation relatives à l'occupation et à l'utilisation des sols délivrées sur le territoire de la Commune de Le Portel. Cette convention précise le champ d'application, les modalités de mise à disposition, les missions respectives de la Commune et du service, les modalités d'organisation matérielle, les responsabilités et les modalités d'intervention dans le cas de contentieux et/ou recours.

La Mairie demeure, pour le demandeur, le guichet unique et continue d'assurer une mission de conseil.

La facturation de ce service se fera annuellement avec une pondération par acte en fonction de l'exacte utilisation du service.

La délivrance des actes d'urbanisme reste sous le contrôle et l'autorité du Maire au nom de la Commune.

La convention prendra effet au plus tôt au 1<sup>er</sup> février 2025 et sera établie pour la durée du mandat en cours.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-4-2 ;

- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 décembre 2014 décidant de créer le service commun et autorisant le Président à signer les conventions avec les communes ;

- Vu l'avis du Comité Social Territorial ;

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 19 novembre 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour le service commun d'instruction des autorisation des droits des sols ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes en découlant

**Résultat des votes** : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 29



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-143-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-144    Objet : **Groupement de commandes avec la Ville d'Outreau pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le MPPG (Marché Public Global de Performance) éclairage public.****

Il est prévu de créer un groupement de commandes entre les villes d'Outreau et de Le Portel en ce qui concerne l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le MPPG (Marché Public Global de Performance) éclairage public.

Les deux communes ont un intérêt commun pour ce marché, afin de bénéficier de tarifs plus avantageux, en proposant des prestations communes aux maîtres d'œuvre pouvant répondre à ce type de consultation.

En vertu des dispositions des articles L 2113-6 et L 2113-7 du Code de la Commande publique et dans le respect de ceux-ci, il convient donc de conclure une convention constitutive de groupement de commande et de désigner un coordonnateur du groupement. Celui-ci sera chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection de l'attributaire, à la signature et à la notification du marché.

Ainsi, il est proposé que la ville d'Outreau soit le coordonnateur du groupement et que la commission d'ouverture des plis compétente dans le cadre de la passation du marché public soit celle de la Ville d'Outreau.

Enfin, il est précisé que chaque membre du groupement de commande aura la charge, après notification, de s'assurer de la bonne exécution du marché qui le concerne.

- Vu l'avis de la commission finances en date du 18 novembre 2024 ;

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 19 novembre 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de décider de la création du groupement de commandes entre les villes d'Outreau et de Le Portel ;

- de prendre acte de la convention constitutive du groupement de commande coordonné par la Ville d'Outreau ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention constitutive.

**Résultat des votes** : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 29



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-144-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

**VILLE DU PORTEL****Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-145    Objet : Autorisation d'occupation du domaine public pour l'aménagement et l'exploitation d'une parcelle de terrain sise « descente de la plage – Perré nord » : Attribution.**

Une procédure de publicité et de mise en concurrence a été lancée pour l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'aménagement et l'occupation d'une parcelle de terrain sise « descente de la plage – perré nord » suite à l'expiration de l'autorisation précédente au 31 mars 2024.

Il a été décidé, en commission de délégation de service public, d'attribuer le sous-traité comme suit : GP FINANCE – Mr [REDACTED]

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Considérant que le rapport de présentation dudit dossier a été transmis à tous les conseillers municipaux le 24 octobre 2024 ;

- Vu l'avis de la commission finances en date du 18 novembre 2024 ;

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 19 novembre 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à la majorité des membres présents et représentés,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à attribuer l'autorisation de délégation temporaire de service public pour l'aménagement et l'exploitation d'une parcelle de terrain sise « descente de la plage – perré nord » comme repris ci-dessus ;

- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

**Résultat des votes** : Contre : 3  
Abstention(s) : /  
Pour : 26



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-145-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

**VILLE DU PORTEL****Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-146 Objet : Attribution du contrat de concession relatif à la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain sur le territoire des communes de LE PORTEL et d'OUTREAU.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-1 et suivant et l'article L.2224-38,

- Vu le Code de la commande publique et notamment son article L.3211-1 ainsi que la troisième partie relative aux contrats de concession,

- Vu la délibération n°2023-49 en date du 4 avril 2023, approuvant la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes pour la passation et l'exécution d'un contrat de délégation de service public relatif à la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain sur le territoire des communes de LE PORTEL et d'OUTREAU,

- Vu la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes pour la passation et l'exécution d'un contrat de délégation de service public relatif à la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain sur le territoire des communes de LE PORTEL et d'OUTREAU,

- Vu l'avis d'appel public à la concurrence en date du 27/12/2023 publié sur le profil acheteur de Pas-de-Calais Habitat marchés sécurisés ainsi qu'auprès du moniteur.fr,

- Vu l'avis de la commission de délégation de service public de Pas-de-Calais Habitat en date du 4 novembre 2024,

- Vu le rapport d'analyse des offres,

- Considérant que les communes de LE PORTEL et d'OUTREAU sont compétentes en matière de création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid,

- Considérant qu'il a été convenu de créer un groupement d'autorités concédantes conformément aux dispositions des articles L. 3112-1 et suivants du Code de la commande publique, et de désigner Pas-de-Calais Habitat comme coordonnateur, pour la passation et l'exécution du contrat de délégation de service public relatif à la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain sur le territoire des communes de LE PORTEL et d'OUTREAU.

- Considérant que Pas-de-Calais Habitat a procédé, conformément aux missions qui lui ont été confiées par la convention de groupement d'autorités concédantes, à une mise en concurrence en publiant le dossier de consultation des entreprises sur son profil acheteur Marchés-sécurisés le 26 janvier 2024,

- Considérant que la consultation pour laquelle se sont positionnés les candidats ENGIE et DALKIA,

- Considérant que l'analyse des offres, menée conjointement par Pas-de-Calais Habitat et l'assistant à maîtrise d'ouvrage ANNE BOISE, fait apparaître que l'offre de la société DALKIA est la mieux disante.

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-146-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

- Considérant l'avis favorable émis par la commission de délégation de service public le 4 novembre 2024.  
- Considérant que les caractéristiques techniques de l'offre de la société DALKIA, envisagées pour ce réseau de chaleur :

- ✓ 12,6 MW puissance
- ✓ 34.3 GWh chaleurs vendus (prévision)
- ✓ 53 abonnés
- ✓ 96% de taux d'énergie renouvelable et de récupération
- ✓ 27gr/kWh de contenu carbone
- ✓ 2.3 MWh/ml densité du réseau

Les investissements qui seront réalisés par le concessionnaire sont estimés à 30 M€, subventionnables par l'ADEME et les CEE à hauteur de 64 %.

Le coût prévisionnel de la chaleur est estimé à 126.6 € TTC/MWh.

- Vu l'avis de la commission finances en date du 18 novembre 2024 ;
- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 19 novembre 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,  
Sur proposition de Monsieur le Maire,  
**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'approuver le rapport d'analyse des offres ;
- De suivre l'avis émis par la commission de délégation de service public en date du 4 novembre 2024 ;
- D'attribuer le marché de concession à la société DALKIA ;
- D'autoriser Pas-de-Calais Habitat, coordinateur du groupement d'autorités concédantes, à signer le marché de concession ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-146-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Étaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-147 Objet : Demande de subvention : « requalification du quartier du Mont de Coupes et aménagement d'une maison de la nature et de la mobilité ».**

La commune a finalisé en 2024 sur le quartier du Mont de Coupes l'étude de faisabilité pour la requalification du sentier du littoral, l'aménagement des accès à la mer et pour la valorisation du patrimoine naturel, culturel et des mobilités douces. Ce projet paysager, programmé sur 2025 et 2026, s'inscrit dans le grand chantier de requalification du quartier du Mont-de-Coupes bordant le littoral.

Pour renforcer l'identité de ce site et son positionnement touristique, la commune a continué ses réflexions afin d'installer "une maison de la nature et des mobilités" pour que l'endroit puisse être clairement reconnu et localisé par les touristes, les visiteurs (accueillir un espace de services aux touristes, randonneurs et cyclistes, avec location de vélos).

L'implantation de cette future maison de la nature et de la mobilité est étudiée dans le bâtiment dénommé « Classes d'Eveil et de Découverte ». Actuellement il a été fait appel au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Pas-de-Calais afin de nous aider dans la définition et la conception de l'évolution vers un bâtiment structurant touristique. Cet élément permettra une première estimation prévisionnelle de cette opération et un recensement des études complémentaires, des travaux de concertation, de conception, programmation...

Il est proposé de solliciter des subventions auprès de différents organismes : Etat, Région, Département et toutes autres entités, en fonction des différentes aides proposées.

- Vu l'avis de la commission finances en date du 18 novembre 2024 ;

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 19 novembre 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Municipal Délégué Spécial,

**DECIDE**, à la majorité des membres présents et représentés,

- de solliciter les subventions au taux maximum auprès des différents organismes concernés pour l'opération reprise ci-dessus ;

- d'autoriser le dépôt des dossiers de subvention ;

- de s'engager à financer le solde de l'opération non couverte par les subventions sur le budget communal ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

**Résultat des votes** : Contre : 3  
Abstention(s) : /  
Pour : 26



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-147-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Étaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-148** **Objet** : « Architectures et couleurs porteloises » : Subvention communale à [REDACTED]

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED]

[REDACTED] à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	4 512,50 Euros	H.T.	Ravalement façade
Montant des travaux subventionnables	4 512.50 Euros	H.T.	avant
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 18 novembre 2024 ;

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 19 novembre 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED]

[REDACTED] à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 29



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-148-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Étaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-149 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Subvention communale**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	3.409,46 Euros	H.T.	Ravalement avec
Montant des travaux subventionnables	1.704,73 Euros	H.T.	isolation pignon
Aide de la Ville	426,18 Euros		

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 18 novembre 2024 ;

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 19 novembre 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **426,18 Euros** à [REDACTED]

[REDACTED] à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 29



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-149-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Étaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-150** **Objet** : « Architectures et couleurs porteloises » : Subvention communale à

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	10.434 Euros	H.T.	Mise en peinture
Montant des travaux subventionnables	5.217 Euros	H.T.	façade avant
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 18 novembre 2024 ;

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 19 novembre 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED] à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 29



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-150-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Étaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-151 Objet : Architectures et couleurs porteloises » : Subvention communale à**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	3.585 Euros	H.T.	Mise en peinture
Montant des travaux subventionnables	3.585 Euros	H.T.	façade avant et pignon
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 18 novembre 2024 ;

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 19 novembre 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED] à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

**Résultat des votes** : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 29



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-151-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Étaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-152** **Objet** : « Architectures et couleurs porteloises » : Subvention communale à

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	12.945,52 Euros	H.T.	Ravalement
Montant des travaux subventionnables	6.472,76 Euros	H.T.	façade avant
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 18 novembre 2024 ;

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 19 novembre 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED] à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 29



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-152-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Étaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-153 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Subvention communale**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale

à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	910 Euros	H.T.	Enseigne commerciale
Montant des travaux subventionnables	910 Euros	H.T.	
Aide de la Ville	227,50 Euros		

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 18 novembre 2024 ;

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 19 novembre 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **227,50 Euros**

à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-153-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Étaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-154** **Objet** : « Architectures et couleurs porteloises » : Subvention communale à

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale

à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	3.339 Euros	H.T.	Ravalement de façade
Montant des travaux subventionnables	1.669,50 Euros	H.T.	avant
Aide de la Ville	417,38 Euros		

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 18 novembre 2024 ;

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 19 novembre 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **417,38 Euros** à

à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

*Résultat des votes* : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 28



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les memores présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-154-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Étaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-155** **Objet** : « Architectures et couleurs porteloises » : Subvention communale à

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à

à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	23.131,51 Euros	H.T.	Ravalement avec isolation
Montant des travaux subventionnables	23.131,51 Euros	H.T.	façade avant et pignon
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 18 novembre 2024 ;

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 19 novembre 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à

à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 29



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-155-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Étaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-156** **Objet** : « Architectures et couleurs porteloises » : Subvention communale à

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] domicilié [REDACTED] à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	23.975,84 Euros	H.T.	Bardage et isolation
Montant des travaux subventionnables	20.802,68 Euros	H.T.	façade avant
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 18 novembre 2024 ;

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 19 novembre 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED]

[REDACTED] à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 29



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-156-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Étaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-157** **Objet** : « Architectures et couleurs porteloises » : Subvention communale à

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	13.954,05 Euros	H.T.	Ravalement et isolation
Montant des travaux subventionnables	13.954,05 Euros	H.T.	façade avant et arrière et pignon

Aide de la Ville 760 Euros

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 18 novembre 2024 ;
- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 19 novembre 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED]

[REDACTED] dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

**Résultat des votes** : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 29



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-157-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

**DATE D'AFFICHAGE** : 22/11/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-158 Objet : Attribution de bourses communales pour l'année scolaire 2024-2025.**

Par délibération n°2024-128 en date du 26 septembre 2024, le Conseil municipal a modifié les modalités d'attribution et le montant des bourses communales, afin de les rendre plus accessibles aux étudiants de l'enseignement supérieur résidant sur la commune du Portel, comme suit :

À compter de l'année universitaire 2024-2025, une bourse communale d'un montant forfaitaire initial de 185 euros passera désormais à 200 euros et sera attribuée à tout étudiant de l'enseignement supérieur (post-bac) domicilié sur la commune du Portel, sans condition de ressources.

Afin de bénéficier de la bourse communale, l'étudiant devra constituer un dossier complet comprenant une demande dûment remplie et un certificat de scolarité à jour à déposer au Service des Temps de l'enfant. Un second certificat de scolarité devra être fourni en janvier pour permettre le versement de l'aide financière.

- Vu l'avis de la commission finances en date du 18 novembre 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'apporter une modification aux critères d'attribution votés lors du Conseil Municipal du 26 septembre 2024, comme suit :

la bourse sera attribuée à tout étudiant non rémunéré de l'enseignement supérieur (post-bac) domicilié sur la commune du Portel, sans condition de ressources.

- d'accorder pour l'année scolaire 2024/2025, 128 dossiers de bourse communale pour un montant global de 25.600 euros ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les versements au vu d'un certificat de scolarité daté de janvier à juin 2025 ;

- d'autoriser les inscriptions des crédits correspondants au Budget Primitif 2025, imputation 65131.23.

**Résultat des votes** : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 29



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-158-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Étaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-159** **Objet** : **Convention de mise en œuvre du dispositif "Petits déjeuners" avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, pour l'année scolaire 2024/2025.**

Considérant que la promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive et que l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage, il importe de favoriser un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoit d'encourager, dans les écoles primaires situées dans des territoires en difficulté sociale, la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire, selon le choix de l'école et de la commune.

Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

La ville du Portel, en concertation avec les chefs d'établissements volontaires, souhaite proposer aux enfants des classes maternelles un petit-déjeuner équilibrer. Les personnels communaux auront en charge l'acheminement et l'entreposage des denrées alimentaires, ainsi que la distribution du petit déjeuner aux enfants dans le respect des dispositions législatives ou réglementaires relatives à la sécurité et à l'hygiène alimentaires définies par l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).

Ainsi, la ville s'engage à distribuer 4 petits déjeuners équilibrés par semaine, en contrepartie le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse des Sports s'engage à contribuer à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves, sur la base d'un forfait par élève de 1,30 euros.

C'est pourquoi, par délibération en date du 4 avril 2023, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention de mise en oeuvre du dispositif "petits déjeuners" avec le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, reconduite pour l'année scolaire 2023/2024.

Le bilan établi en fin d'année scolaire étant positif, il est proposé de renouveler ce dispositif pour l'ensemble des maternelles, par le biais de la signature d'une nouvelle convention pour l'année scolaire 2024/2025.

- Considérant que la convention a été transmise à tous les conseillers municipaux ;
- Vu l'avis de la commission finances en date du 18 novembre 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'approuver la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » avec le Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports pour l'année scolaire 2024/2025 ;

- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention.

**Résultat des votes** : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-159-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024



**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental

**VILLE DU PORTEL**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Étaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-160 Objet : Accueils de Loisirs Sans Hébergement 2025 : Fixation des tarifs.**

- Vu l'avis de la Commission Finances en date du 18 novembre 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,  
Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,  
**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- De Fixer la participation des familles sur la base d'une semaine de centre de 5 jours, quel que soit le centre :

Tarif à la semaine	Portelois avec un quotient familial < à 1000	Portelois avec un quotient familial > à 1000	Extérieur avec quotient familial < à 1000	Extérieur avec un quotient familial > à 1000
Famille avec 1 enfant	18.00 €	19.00 €	40.00 €	50.00 €
Cantine	3€60			
Garderie	0€60			

Base de la tarification : (tarif applicable pour le mercredi en périscolaire)

	Portelois avec un quotient familial < à 1000		Portelois avec un quotient familial > à 1000		Extérieur avec quotient familial < à 1000		Extérieur avec un quotient familial > à 1000	
	½ journée	journée	½ journée	journée	½ journée	journée	½ journée	journée
Tarifs	1.80	3.60 €	1.90 €	3.80€	4.00 €	8.00 €	5,00 €	10.00 €

- De fixer les tarifs du tableau ci-dessus à l'Accueil de Loisirs périscolaire (mercredi) à la demi-journée.

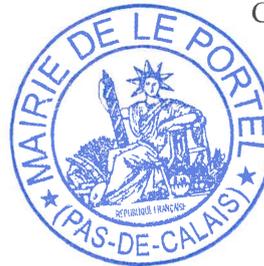
Par ailleurs :

- Les enfants du personnel municipal bénéficieront d'une réfaction de 50% sur le tarif correspondant au quotient familial durant les vacances scolaires uniquement,
- Les « Aides aux Temps Libres » de la Caisse Familiales (ou autre organisme) et les chèques vacances seront acceptés,
- Les dépenses résultant du fonctionnement de ces centres seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Primitif 2025,
- Pour permettre leur bon fonctionnement, le versement d'arrhes est autorisé aux organismes prestataires accueillant ces centres.
- Prorata mis selon le nombre de jour d'ouverture des ALSH.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-160-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Étaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-161 Objet : Fête de la Flottille : demandes de subventions 2025.**

La ville organise la Fête de la Flottille le samedi 5 juillet 2025. Organisée sous forme de village, cette fête a pour but de faire découvrir l'histoire du petit port d'échouage du Portel, ainsi que le dynamisme des associations qui y présentent leurs actions et leur savoir-faire. Durant cette journée, des associations à caractère maritime, des artisans, le Lycée Maritime de Boulogne / Le Portel et plusieurs groupes vocaux animent le site dit de « La Place de la République».

Le montant de la manifestation est estimé à 13.000 euros H.T.

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais participe à cette manifestation pour un montant de 3.000 euros HT, il est prévu de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de 5.000 euros HT.

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 18 novembre 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,

Sur proposition de Madame l'Adjointe au Maire,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

au titre de 2025 :

- **de solliciter** une subvention pour la Fête de la flottille 2025, dont le montant de la manifestation sera de 13.000 euros HT, auprès du Conseil Départemental de 5.000 euros HT.

- **de s'engager** à financer le solde de l'opération non couverte par la subvention sur le budget communal 2025.

Résultat des votes : Contre : /

Abstention(s) : /

Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-161-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

**VILLE DU PORTEL****Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du quatorze novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne arrivée au point 14 de l'ordre du jour, Mme COURTOIS Sandie.

**Etaient excusés** : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à M. LEDEZ Jean-Pierre, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle, Mme MONTEIRO Marie Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme LEMAIRE Nathalie jusqu'au point 13 de l'ordre du jour, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves

**Mme COURTOIS Sandie est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-162 Objet : Conventions 2025-2030 d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville entre l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, les villes de Boulogne-sur-Mer, Saint-Martin-Boulogne, Outreau, Le Portel et les bailleurs sociaux.**

L'article 1388 bis du Code Général des impôts prévoit que la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements à usage locatif mentionnés à l'article L. 441-1 du Code de la construction et de l'habitation, appartenant à des bailleurs sociaux fait l'objet d'un abattement de 30 % lorsque les logements sont situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville tels que définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Cet abattement s'applique aux logements dont le propriétaire est signataire dans les quartiers concernés, d'un contrat de ville mis en œuvre par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale dans l'objectif de mobiliser les moyens pour autoriser les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires.

A ce titre, il est proposé de signer des conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville entre l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, les villes de Boulogne-sur-Mer, Saint-Martin-Boulogne, Outreau, Le Portel et l'ensemble des bailleurs sociaux concernés par ce dispositif.

Chaque convention définit les modalités d'élaboration, d'application, de suivi et de bilan de l'abattement de la TFPB sur toute la durée du contrat de ville à compter de 2025 jusqu'en 2030.

Elle constitue le cadre de référence des engagements de chacun des signataires.

Elle s'inscrit dans les orientations définies dans le Contrat de Ville et la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité.

**Périmètre géographique du contrat de ville de l'agglomération Boulonnaise :**

L'abattement TFPB s'applique dans l'ensemble des QPV qui ont été définis par l'Etat, en cohérence avec le diagnostic réalisé avec les communes et Boulogne Développement Côte d'Opale. Ces quartiers sont tous situés dans le tissu urbain de l'agglomération Boulonnaise formé par les communes de Boulogne-sur-Mer, Outreau, Le Portel et Saint-Martin-Boulogne.

Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-162-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

Ils sont au nombre de quatre, ainsi répartis dans les communes précitées :

Dénomination	Communes
Damrémont	Boulogne-sur-Mer
Centre Ville	Boulogne-sur-Mer
Chemin-Vert-Beaurepaire-Marlborough	Boulogne-sur-Mer et Saint-Martin-Boulogne
Des résidences Sud du Boulonnais	Boulogne-sur-Mer, Outreau et Le Portel

- Vu l'article 1388 bis du Code général des impôts,
- Vu le cadre national d'utilisation de la TFPB et son avenant signé le 30 septembre 2021 par l'État, l'Union sociale pour l'habitat (USH) et les représentants des collectivités que sont l'association Ville et Banlieue, Intercommunalités de France, France urbaine, l'association des maires de France et Villes de France ;
- Vu le Contrat de Ville de l'agglomération Boulonnaise « Ensemble, agir pour nos quartiers 2030 »

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, invité à délibérer,  
Sur proposition de Monsieur le Conseiller Municipal Délégué Spécial,  
**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions 2025-2030 d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville entre l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, les villes de Boulogne-sur-Mer, Saint-Martin-Boulogne, Outreau, Le Portel et l'ensemble des bailleurs sociaux concernés par ce dispositif.**

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

**Olivier BARBARIN**  
Maire du Portel  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-216206672-20241120-2024-162-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024